

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1 AOÛT 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Marie Diament, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier, M. Stéphane Fraser et M. Vincent More.

Sont absent(e)s : Mme Emmanuelle Garnaud, M. Claude Caron.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : La Secrétaire-trésorière adjointe, Mme Nadine Caron

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-180

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée par le Conseil, soit l'ajout du point 27 pour la demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-181

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016, tenue à la salle Gilles Moreau.

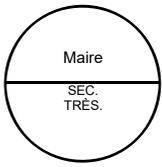
4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Aucun suivi

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du maire

- Le montage des modules de jeux du Parc des Îles s'est poursuivi avec l'installation de la tyrolienne. Autres travaux à venir plus tard cet été.
- Le bon achalandage au camp de jour avec 15 jeunes supplémentaires cet été. Bon achalandage également à la piscine. Tout se passe bien avec nos employés saisonniers.
- La communication avec le bureau du député Jean D'Amour avec le nouveau programme Chantiers Canada – Québec qui vient d'être mis en place et qui finance des projets municipaux communautaires jusqu'à une hauteur de 66%. Le bureau de M. D'Amour nous recommande vivement d'appliquer à ce programme pour notre projet de rénovation du bâtiment de la piscine.
- Les travaux d'asphaltage ont eu lieu dans la côte de l'Église et la côte de la Mer afin de prévenir l'amoncellement de gravier sur la chaussée après des épisodes de fortes pluies; il reste à installer les bordures asphaltées



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

6. Information des Conseiller(ère)s

NIL

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Demande de Stéphanie Frégeau – remboursement frais cellulaire

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Frégeau, responsable du camp de jour, a déposé une demande de remboursement de ces frais de cellulaire à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des problèmes avec les téléphones du Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE les parents doivent avoir un numéro de téléphone afin de rejoindre le camp de jour;

CONSIDÉRANT QU' il doit y avoir un téléphone à porter de main s'il arrive un accident et lors des sorties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-182

QUE le Conseil accepte de rembourser 20\$ / mois à Mme Stéphanie Frégeau pour son forfait cellulaire comme nous le faisons déjà pour certains employés municipaux.

8. Demande de M. Félix Roy – paiement d'une semaine de vacances

ATTENDU QUE M. Félix Roy a déposé une demande de paiement d'une semaine de vacances au frais de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Félix Roy a commencé son contrat de travail le 26 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Félix Roy a effectué un stage non-rémunéré de 10 semaines auparavant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-183

QUE le Conseil accepte la demande de M. Félix Roy pour le paiement d'une semaine de vacances en guise de remerciements pour ses bons et loyaux services.

9. Congédiement de Mme Nathalie Caron - absence prolongée et injustifiée

ATTENDU QUE Mme Nathalie Caron ne s'est pas présentée à son poste depuis le 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'ELLE n'a pas fourni de papier médical pour justifier son absence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-184

QUE le Conseil congédie Mme Nathalie Caron considérant ces faits.

10. Embauche de Mme Gabrielle Gagnon, adjointe administrative

ATTENDU QUE Mme Nathalie Caron est congédiée;

ATTENDU QUE le poste d'adjoint administratif est à combler;

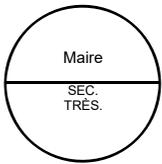
CONSIDÉRANT QUE Mme Gabrielle Gagnon était le deuxième choix du comité de sélection lors de l'embauche de Mme Nathalie Caron;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gabrielle Gagnon était toujours disponible et intéressée par le poste offert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-185

QUE le Conseil nomme Mme Gabrielle Gagnon comme adjointe administrative pour un contrat de travail à partir du 1^{er} août 2016 jusqu'au 20 janvier 2017 selon le règlement sur le traitement et les conditions de travail en place à la Municipalité, puis mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat en ces termes.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

11. Information – séance extraordinaire le 10 août 2016 (octroi contrat protection côtière)

Le conseil tient à informer la population qu'il y aura une séance extraordinaire le 10 août 2016 à 19 h 30 afin d'octroyer le contrat sur la protection côtière. Les appels d'offres seront reçus et analysés dans cette même journée par le comité de sélection.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

12. Mise à niveau technologique – site Internet

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de OZNOGCO de la part de la MRC de Rivière-du-Loup pour la modification du site Internet de la Municipalité ainsi qu'aux 11 autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE d'après les statistiques 30% des visiteurs de la Vraie Vie utilisent une tablette ou un mobile et que celui de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est utilisé à 53%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-186

QUE le conseil a décidé d'aller de l'avant avec ce projet.

13. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel présente les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du conseil.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM)

503, route du Fleuve, dérogation de la marge de recul latérale

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment de 0,67m sur 1,68m vers la ligne latérale est pour y mettre un ascenseur, et le relèvement de la maison de 0,61m avec un rehaussement du sol adjacent équivalent, afin de refaire une fondation complète en béton;

CONSIDÉRANT QUE le rehaussement de la maison sera compensé par le rehaussement de 0,61 mètre du sol adjacent;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement aura une distance de 0,67 mètre de la ligne latérale est, soit un rapprochement du bâtiment de 0,41 mètre de plus qu'actuellement;

CONSIDÉRANT QUE M. Bissonnette aurait un préjudice sérieux causé par le refus de l'installation d'un ascenseur pour accéder aux étages de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE Mme Danielle Boucher, propriétaire du terrain voisin a signé une lettre signifiant qu'elle n'a pas d'objection à la construction de l'ascenseur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne contrevient pas à l'objectif no 15 du Plan d'urbanisme, soit « résoudre le problème de l'irrégularité des marges avant des habitations »;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-187

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU.

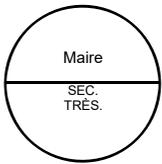
Projet Richard Michaud, dérogation

ATTENDU QUE M Michaud et les autres promoteurs se sont présentés le 28 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont déposé une proposition;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne juge toujours pas acceptables les dérogations et leurs apparaissent comme majeures et non mineures en raison du très faible frontage des trois terrains sur la route de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible aux arguments des promoteurs qui ont d'énormes terrains au sud du secteur résidentiel de la route de la Montagne;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle intérimaire de la MRC qui n'autorise aucun développement de rue dans ce secteur rend tout développement résidentiel très hasardeux dans le futur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par M Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-188

QUE le Conseil pourrait avoir une ouverture à autoriser une seule dérogation mineure pour une résidence unifamiliale qui aurait son accès par le terrain le plus à l'est ayant un frontage d'environ 36m sur la route de la Montagne. Toutefois, l'implantation de la résidence pourrait se voir imposer une distance maximale de la route de la Montagne.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

429, route du Fleuve, nouvelle construction (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence de 2 étages avec un garage double attenant, une toiture en bardeau d'aluminium gris foncé, un revêtement de mur en bois aggloméré gris pâle et l'encadrement des fenêtres en blanc;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation respecte l'alignement des bâtiments voisins, s'adapte à la topographie naturelle du terrain et conserve la végétation en place;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction n'a pas pour effet de masquer un bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE les composantes architecturales, la forme et la pente du toit et les détails d'ornementation s'harmonisent à ceux des maisons de l'environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de la façade du nouveau bâtiment est supérieure à celle des maisons dans l'environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE la disposition des ouvertures du côté Est manque de rythme par rapport au reste de la maison et que la porte de garage est double, prenant une place trop prépondérante sur la façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la toiture, qui se prolonge sur le garage, donne l'apparence d'une maison massive faite sur le long (longueur de la façade du bâtiment qui est de 17.25 m (56.5 pi) + 1.80 m (6 pi) de du toit de la galerie totalisant 19.05 m (62.5 pi) de largeur, puisqu'il n'y a pas de pignon ou d'autres éléments pour casser l'aspect rectiligne de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, à condition que :

- le garage attenant soit détaché de la maison pour en faire un garage isolé ou bien que la largeur de façade du garage soit diminuée de façon notable avec une modification dans la forme de la toiture;
- les aérateurs de toiture soient habillés avec une boîte en bois ou bien qu'ils soient retirés complètement du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-189

QUE le Conseil refuse le projet proposé et recommande ce qui suit :

- un garage double détaché de la résidence et qui pourrait être localisé à l'ouest du terrain;
- l'installation d'aérateurs de toit seulement s'ils sont habillés;
- les portes s'harmonisant avec les fenêtres.

566, route du Fleuve, changement de revêtement du toit

ATTENDU QUE la demande consiste à changer le revêtement du toit par un bardeau d'asphalte de couleur bleue;

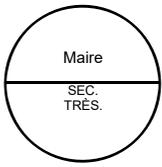
CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture n'est pas visible de la rue et qu'il s'harmonise aux autres couleurs du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le changement de revêtement de la toiture tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-190

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

700, route du Fleuve, changement des planches du balcon arrière

ATTENDU QUE la demande consiste à changer les planches du dessus du balcon arrière par des planches en « Trek » de couleur « Beach Dune »;

CONSIDÉRANT QUE le matériau choisi imitera le bois de telle sorte que la différence avec l'ancien revêtement de bois sera presque imperceptible;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet de changement des planches de balcon, tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-191

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU.

14. Plainte – Mme Diane Caron et M Daniel Blier

Mme Diane Caron et M. Daniel Blier ont déposé une plainte au conseil municipal concernant une construction au 2^e pallier du 840, route de la Montagne. Le conseil municipal ayant pris connaissance de la lettre et suite à une vérification de la part de l'inspecteur municipal, cette construction est conforme puis un permis a été délivré en bonne et due forme. Pour plus d'informations, nous recommandons à Mme Diane Caron et M. Daniel Blier de contacter l'inspecteur municipal, M. Gaston Lamarre.

15. Dépôt d'un avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement sur le PIIA

M. Stéphane Fraser donne un avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le règlement sur le PIIA. La modification vise à intégrer un article qui abroge l'ancien règlement sur le PIIA numéro 2009-09-284. De plus, le titre du chapitre 1 sera modifié pour être plus précis.

16. Adoption d'un projet de règlement numéroté 2016-08-357 et intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale »

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à abroger l'ancien PIIA et à préciser le titre du chapitre 1;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 1^{er} août 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Vincent More, a lu ledit projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-192

QUE le Conseil adopte le projet de règlement numéroté 2016-08-357 et intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale ».

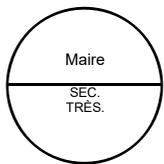
17. Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités » pour le projet Espace villégiature

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment du service de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigü;
- Relocaliser le service la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigü;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Implanter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jour par semaine.

ATTENDU QUE la Municipalité est toujours à la recherche de subvention pour le projet Espace villégiature;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

ATTENDU QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités » et que le projet Espace villégiature est identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la présente demande d'aide financière rencontre les exigences du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités »;

ATTENDU QUE le budget total du projet Espace villégiature se chiffre à 2 209 368 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité demande une aide financière de 1 401 438 \$ dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités »;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 438 475 \$ par l'entremise de ses excédents affectés et non-affectés, une taxe spéciale et/ou un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet Espace villégiature, la Municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions, comme stipulé dans le plan d'affaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-193

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 1 401 438 \$ dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités ».

18. Information – Rapport Fête nationale

La Fête nationale s'est déroulée les 23 et 24 juin dernier et a connu un fort succès, et cela, malgré la pluie le 23 juin. Seul le pique-nique prévu le 23 juin vers 17 h n'a pas eu l'effet escompté. En soirée, deux groupes ont offert une prestation grandement appréciée du public. Plus de 200 personnes sont venues applaudir ses virtuoses, en plus de profiter de notre traditionnel feu de joie toujours aussi populaire. La fréquentation au bain libre a augmenté, mais les heures d'ouverture seront à revoir pour l'an prochain. La journée du 24 juin, plus de 85 personnes ont participé à cette journée familiale regroupant plusieurs activités telles que le dîner hot-dogs, les jeux gonflables, le maquillage et le spectacle de théâtre pour enfants.

19. Information – Demande PNHA

Une demande de PNHA (Programme nouveaux horizons pour les aînés) a été déposée le 29 juillet 2016 par Mme Nadine Caron et M. Vincent More. Celle-ci servira à l'achat de bancs le long de la route du Fleuve, de modules d'exercice et d'un système de son portatif. Demande totalisant 28 000\$ dont 25 000\$ en demande de subvention.

20. Demande – prendre fonds pour documentaire au PTI pour l'achat d'un projecteur.

ATTENDU QU'un projecteur rotatif est un outil nécessaire pour divers événements;

CONSIDÉRANT QUE la demande de projet d'un documentaire au PNHA de 2015-2016 a été refusée;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite d'ajouter un projecteur rotatif à la Salle Gilles-Moreau qui ferait 360 degrés avec le sans fil WI-FI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-194

QUE le Conseil autorise le transfert du montant de 1 765 \$ pour l'achat d'un projecteur rotatif WI-FI.

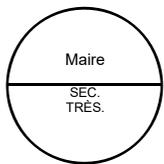
21. Demande – vente de garage sur l'ensemble de notre territoire (dimanche 14 août 2016)

ATTENDU QUE les citoyens veulent une journée pour faire une vente de garage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement nécessite un permis pour faire une vente de garage;

CONSIDÉRANT QU'aucune activité n'a été organisée par la Municipalité pour les ventes de garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

2016-08-195

QUE le Conseil autorise la tenue d'un évènement « vente de garage » sur l'ensemble de son territoire le dimanche 14 août 2016.

22. Demande – gratuité fête de fin de saison piscine (16 h à 22 h)

ATTENDU QUE la municipalité organise une journée de fermeture pour fin de saison à la piscine;

CONSIDÉRANT QUE le règlement nécessite une tarification pour l'entrée à la piscine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-196

QUE le Conseil autorise la gratuité le samedi 13 août de 16 h à 22 h, lors de la fête de fin de saison.

23. Embauche de Mme Florence Morin, assistante-animatrice pour le camp de jour

ATTENDU QUE Mme Florence Morin a déjà passé les entrevues d'embauche pour le poste d'animatrice;

CONSIDÉRANT QUE Mme Florence Morin a fait bonne impression durant son entrevue et qu'elle était toujours motivée et intéressée par le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-197

QUE le Conseil nomme Mme Florence Morin, au poste d'assistante-animatrice, puis mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat en ces termes.

24. Arrêt, intersection route du Fleuve / côte de l'Église (problématique)

ATTENDU QU'il y a une problématique avec l'intersection de la route du Fleuve et la côte de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens omettent de faire leur arrêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-198

QUE le Conseil mandate M. Keven Desjardins, coordonnateur projets bâtiments et voirie, à rencontrer la SQ pour élaborer les mesures à prendre pour sécuriser l'intersection.

25. Processus de modification du règlement de zonage (hangar forestier)

ATTENDU QU'une demande modifiant le règlement modifiant le zonage afin d'autoriser l'usage d'exploitation forestière dans la zone 20-H et 30-H, a été déposée le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre devait se faire le 15 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le délai est expiré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-199

QUE le Conseil arrête temporairement le processus de modification.

26. Demande de M. Michel Desjardins

ATTENDU QUE M. Michel Desjardins fait la demande de correctifs dans l'accès du vieux chemin du Lac (accès caserne) en gravier qui donne à l'est de l'édifice du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE M. Keven Desjardins, coordonnateur bâtiments et voirie, a fourni des photos de la forte pluie du 14 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE des alluvions se retrouvent sur son entrée de cours;

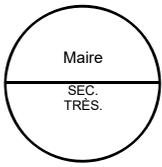
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Stéphane Fraser, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-200

QUE le Conseil mandate M. Keven Desjardins, coordonnateur projets bâtiments et voirie, à prendre contact avec le MTQ afin de trouver une solution pour corriger la situation..

27. Demande de M. André Michaud (remboursement de 2 000 \$)

ATTENDU QUE M. André Michaud demande un remboursement de 2 000 \$;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE M. André Michaud a vendu une partie de terrain sur l'acte portant le numéro d'inscription 347801 pour la somme d'un (1 \$) dollar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux devaient être faits dans les 24 mois de la signature de l'acte notarié qui a été signé le 23 décembre 1998;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-201

QUE le Conseil s'excuse auprès de M. André Michaud et lui rembourse la somme de 2 000 \$.

28. Demande d'annulation du contrat et renouvellement d'une entente de partage d'équipement de communication (St-Alexandre et Notre-Dame-du-Portage)

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage n'a plus besoin de la tour de communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut annuler la demande avec Industrie Canada, sans occasionner des inconvénients majeurs au service incendie KAMEST;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà un contrat pour le déneigement de la dite tour jusqu'en avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-202

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, à signer l'entente de partage d'équipements de communication et qu'une facture leur sera envoyée par la comptabilité pour les coûts en début de chaque année.

29. Information – vidange des fosses septiques du 15 au 26 août 2016

La vidanges des fosses septiques se fera du 15 au 26 août pour les propriétés concernées en 2016.

30. Octroi du contrat pour plan et devis – mur de soutènement de la piscine

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

ATTENDU QUE l'entrepreneur s'engage à effectuer une visite de chantier ainsi que l'analyse des rapports de l'employé municipal sans frais supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Actuel Conseil inc. est valide et convient aux demandes du conseil;

CONSIDÉRANT QU'Actuel Conseil inc. a fait 3 propositions à la Municipalité :

- Alternative 1 : 12 200 \$;
- Alternative 2 : 10 700 \$;
- Alternative 3 : 9 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-08-203

QUE le Conseil mandate, le maire M. Vincent More, et le directeur général M. Louis Breton, à signer le contrat pour 12 200 \$ (alternative 1) pour la réalisation des plans et devis du projet du mur de soutènement de la piscine selon ces termes entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Actuel Conseil inc.

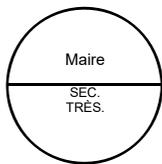
31. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juillet 2016

Attendu que les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4.)

32. Liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation – juillet 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

2016-08-204

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 167 799,34 \$.

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

33. Période de question / réponse facultative

Des citoyens(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- M. Gaston Rioux demande des éclaircissements sur le 429, route du Fleuve. Il veut savoir pourquoi il doit détacher son garage et si ce n'est pas un caprice d'esthétique de la part du Conseil. Le maire M. More suggère à M. Rioux une rencontre avec le Conseil afin d'expliquer leur décision et s'il n'y aurait pas un terrain d'entente entre les parties.
- M. Richard Michaud demande des explications concernant son projet. Le maire, M. More, lui explique qu'il ne peut avoir de développement comme mentionné dans la résolution 2016-08-202 et qu'une rencontre aura lieu entre les deux parties.

35. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20 h 38.

Vincent More
Maire

Nadine Caron
Secrétaire-trésorière adjointe